

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, informe les habitants des subventions et dotations attribuées au canton par le Conseil général de l'Isère de janvier à décembre 2005. Plus de 5,24 millions d'euros ont été répartis afin de favoriser les solidarités sociales et territoriales, encourager le développement économique et durable ainsi que le dynamisme de notre canton.

### **JEUNESSE : 297 121,52 €**

- **128 778,92 €** au **Collège de Crolles** dont 85 328 € pour le fonctionnement 2006 et un total de 11 136 € pour des investissements complémentaires, 10 000 € pour les études de maîtrise d'œuvre concernant le remplacement des portes d'accès du hall par des portes automatiques, la mise en place d'une vidéo et le remplacement des portes extérieures du pôle « Sciences », 981,92 € pour le raccordement et les frais de connexion à l'ADSL, 3 793 € pour l'achat de mobilier informatique pour les salles de sciences, 1 830 € pour l'achat de 5 armoires à casiers, 4 527 € pour des projets linguistiques et culturels internationaux en Allemagne, Espagne et Grande-Bretagne, 1 224 € au titre du Fonds départemental de solidarité des collégiens, 5 251 € au titre du programme « Éveil culturel et connaissance du patrimoine », 1 388 € au titre du programme « Itinéraires de découverte », 3 320 € pour le remplacement de matériel volé. Enfin, le Conseil général a adopté le principe de cession à titre gratuit de matériel informatique au profit des collèges du département. À ce titre, le Collège Simone de Beauvoir a reçu 26 écrans, 26 unités centrales et 9 imprimantes.

- **118 981 €** au **Collège du Touvet** dont 102 585 € pour le fonctionnement 2006 et 3 802 € pour des investissements complémentaires ; 2 745 € pour des projets linguistiques et culturels internationaux en Italie, Grande-Bretagne et Allemagne et 459 € au titre du Fonds départemental de solidarité des collégiens ; 8 649 € au titre du programme « Éveil culturel et connaissance du patrimoine » et 1 200 € au titre du programme « Itinéraires de découverte ».

- **14 052,60 €** répartis entre les écoles primaires et maternelles du Canton pour l'organisation de **sorties scolaires** (natation, classe de neige, classe de mer, classe verte, ski)

- **1 380 €** à l'école élémentaire des Gaudes (Saint Hilaire du Touvet) pour un projet pédagogique sur l'adaptation de la faune et de la flore en milieu humide.

- **33 929 €** pour le **soutien à l'enseignement musical** dont 1 996 € à l'Association musicale de Chapareillan, 1 801 € au Petit Conservatoire des Alpes, 1 607 € à l'École de musique de Lumbin, 6 622 € à l'École de musique des Deux Rives et 21 903 € à l'Ensemble musical crollois.

### **SOLIDARITES : 234 075,26 €**

- **48 683 €** pour le **fonctionnement** de la **Mission locale** du Grésivaudan.

- **39 892,49 €** pour le **financement des surcoûts pour les usagers bénéficiaires de la Prestation Spécifique Dépendance** dont 4 224,20 € pour la Maison de retraite de La Terrasse, 14 632,33 € pour la Maison de retraite du Touvet et 21 035,96 € pour la Maison de retraite de Sainte Marie d'Alloix.

- **14 614,66 €** à la COSI pour soutenir le **comité local de l'habitat** (CLH) au titre du plan d'action pour le logement des personnes défavorisées.

- **21 000 €** pour la **réhabilitation de 3 logements sociaux** à La Buisnière

- **61 200 €** à La Terrasse pour l'**acquisition d'un terrain affecté à la réalisation de cinq logements locatifs sociaux**

- **8 836 €** pour l'**aménagement d'un lieu de vie pour personnes en situation de grande exclusion** à Saint Hilaire du Touvet.
- **20 535,40 €** pour le **fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance** des communes de moins de 5 000 habitants, dont 12 549,77 € au Touvet, 3 331,69 € à Lumbin, et 4 653,94€ à Saint Vincent de Mercuze.
- **9 479,04 €** à Crolles au titre du soutien aux communes de plus de 5 000 habitants dans leurs actions en faveur de la petite enfance.
- **2 073,31 €** au relais assistance maternelle de La Terrasse,
- **2 439,18 €** au relais assistance maternelle de Crolles
- **5 322,18 €** au Club des Bambins (Chapareillan)

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 1 748 755,20 €**

- **324 305 €** pour l'**électrification rurale**, dont 46 800 € à Lumbin pour le renforcement BT du réseau issu du poste Buissonnay, 47 515 € à La Flachère pour l'enfouissement BT dans le bourg (1<sup>ere</sup> tranche), 47 515 € à Saint Bernard du Touvet pour l'enfouissement des réseaux du secteur de Guillot et de la Diat, 43 745 € à Barraux pour des travaux de déplacement du poste HTA/BT « La Bascule » (2<sup>e</sup> partie), 9 815 € à La Buissière pour l'enfouissement du réseau BT dans le secteur des Granges, 20 800 € au Touvet pour l'enfouissement du réseau issu du poste bourg (coordonnées AEP et Asst), 22 750 € à Saint Vincent de Mercuze pour le raccordement de la société Sofaditex (tarif jaune), 47 515 € et 37 850 € à Saint Vincent de Mercuze pour respectivement l'enfouissement du réseau - secteur de Rochassin et l'enfouissement du réseau BT - secteur La Branchy.
- **5 525 €** au Touvet pour les charges d'alimentation en électricité de la maison de retraite.
- **225 415 €** pour l'équipement en matière d'**eau potable** dont 88 171 € à La Buissière pour la restructuration du réseau du secteur de Boissieu ; 25 000 € et 11 129 € à Saint Bernard du Touvet pour le renforcement du secteur des Guillot Haut et Bas et de la Diat d'une part et d'autre part pour le traitement aux ultraviolets au réservoir de Saint Michel ; 5 440 € et 8 080 € à Chapareillan pour la collecte rue des Girards - 2<sup>e</sup> tranche et pour le renforcement du réseau des rues St Roch et de l'EpINETTE ; 3 190 € à Saint Pancrasse pour l'extension du réseau dans le secteur des Meunières ; 17 250 € et 21 875 € au Syndicat des eaux La Terrasse-Lumbin-Crolles pour respectivement le renforcement du réseau impasse du Bruyant - rue du Château et le renforcement du réseau de la place de la Cave au pont de Glézy (La Terrasse) ; 12 040 € au Touvet pour l'extension du réseau rue du Magasin ; 24 165 € à La Flachère pour le renforcement dans le village, de l'entrée sud à la mairie ; 9 075 € à Barraux pour le renforcement du réseau secteur du Mail.
- **709 980 €** pour l'équipement en matière d'**assainissement** dont 7 700 € à Chapareillan pour la collecte rue des Girards - 2<sup>e</sup> tranche, 232 400 € au SADI pour la mise en place d'un collecteur de transit La Frette-Le Touvet (7<sup>e</sup> tranche), 33 325 € et 20 000 € au Syndicat des eaux La Terrasse-Lumbin-Crolles pour respectivement la collecte des eaux usées de la place de la Cave au pont de Glézy et rue du Château (La Terrasse), 15 340 € au Touvet, pour l'extension du réseau rue du Magasin, 82 300 € à Saint Bernard du Touvet pour la collecte des eaux usées, secteurs des Guillots et de la Diat-2<sup>e</sup> partie, 120 240 € à La Flachère pour la collecte dans le village, de l'entrée sud à la mairie, 26 925 € à Barraux pour l'extension du réseau d'eaux usées, secteurs Le Mail, Le Fort et les Croses - 1<sup>ere</sup> partie, 15 000 € à Barraux pour l'extension du réseau d'eaux usées, secteurs Le Mail, Le Fort et les Croses - 2<sup>e</sup> partie, 50 200 € à Saint Bernard du Touvet pour la collecte des eaux usées des secteurs des Guillot Haut et Bas et de la Diat, 77 000 € et 4 550 € à Saint Pancrasse pour la collecte au hameau de La Reina d'une part et le transit du hameau de La Reina vers la station d'épuration d'autre part, 25 000 € à Saint Vincent de Mercuze pour la collecte des eaux usées, secteur de Rochassin
- **107 100 €** pour la **construction d'une école maternelle** au Touvet.

- **81 144 €** pour la **réhabilitation de l'école primaire** de La Terrasse
- **4 839 €** pour la **réfection des boiseries et le changement de la chaudière de l'école maternelle** de Saint Hilaire du Touvet
- **2 470 €** pour la mise en place d'une glissière sur le parking de l'école (RD30 - Saint Pancrasse).
- **6 293 €** pour l'**extension du mur d'escalade de la Marelle** et **15 330 €** pour l'**agorespace** à Crolles.
- **33 044 €** pour le **terrain multi-sport** de Lumbin.
- **1 376 €** pour l'**aménagement d'un chemin piétonnier** place de la Mairie sur l'avenue du Grésivaudan (RD 30 D, La Terrasse).
- **13 331 €** pour la **rénovation de l'église** de Sainte Marie du Mont.
- **2 016 €** pour le **renforcement de la voie communale n°33**, chemin des Places (Saint Hilaire du Touvet).
- **40 000 €** pour des aménagements de sécurité dans la traversée du village de La Flachère dans le cadre de la ventilation des crédits affectés aux communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants pour des aménagements de sécurité sur les voies routières, au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.
- **85 533,94 €** au titre de la participation départementale au contrat global de développement du Grésivaudan dont 50 033,94 € à la commune de La Terrasse pour l'aménagement de la place de la Gare, 28 000 € à la commune de Crolles pour la liaison piétons-cycles de la promenade du Château, 7 500 € à M. Papet pour la création d'un gîte sur la commune d'Hurtières.
- **38 760 €** pour le **fonctionnement des cantines scolaires suite à un regroupement pédagogique ou à la fermeture d'une école** dont 18 430 € au SIEEM de La Flachère et 20 330 € au SISCO (Syndicat Intercommunal Scolaire de Saint Bernard du Touvet - Saint Hilaire du Touvet).
- **17 230 €** en faveur de l'**urbanisme** dont 8 000 € pour l'élaboration du PLU de Chapareillan, 7 800 € pour l'élaboration du PLU de Saint Bernard du Touvet et 1 430,23 € répartis entre les communes de La Terrasse et Le Touvet pour l'organisation de permanences de Consultance architecturale en lien avec le CAUE de l'Isère.
- **6 000 €** à Crolles pour la mise en place de deux **alvéoles de sécurité** à des arrêts de bus.
- **9 000 €** au Syndicat Mixte du Pays du Grésivaudan **pour l'étude détaillée du réseau de transport collectif de la future AOTU du Grésivaudan.**
- **4 973 €** à la COSI pour l'achat de lignes de délimitations, projecteurs de son et divers matériaux de sécurité dans le cadre du programme de **renforcement de la sécurité des plans d'eau.**
- **15 090 €** pour la correction du torrent de Montfort à l'aval de la RN (Crolles) dans le cadre de l'aide aux communes pour leurs travaux de **lutte contre l'érosion.**

#### **AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT : 42 348,02 €**

- **8 365,02 €** d'aides PEZMA (Programme d'**entretien des zones menacées d'abandon**) réparties entre 26 bénéficiaires de 9 communes du Canton.
- **1 018 €** pour l'investissement en **forêt communale** sur les communes de Chapareillan et La Flachère ; **307 €** pour l'investissement en **forêt privée.**
- **9 185 €** au titre du programme « **spécialisation des exploitations forestières** » dont deux exploitations de La Buissière ont bénéficié.
- **4 979 €** au titre des **améliorations pastorales** dont 579 € au GP de l'Alpette (Chapareillan), 875 € au GP de l'Alpe (Sainte Marie du Mont) ; 1 269 € au Syndicat intercommunal de l'Alpe pour l'hélicoptage de matériel et la pose d'une citerne souple avec

système de pompage sur la commune de Sainte Marie du Mont et 2 256 € à la commune de Chapareillan pour la réfection du chalet de l'Alpette.

- **Promotion de l'énergie solaire** : 7 660 € d'aides à l'installation de **chauffe-eaux solaires** répartis entre 19 particuliers résidant sur les communes de Barraux, Chapareillan, Crolles, La Flachère, La Terrasse, Le Touvet, Saint Bernard du Touvet, Saint Hilaire du Touvet, Saint Vincent de Mercuze et Sainte Marie du Mont ; 1 600 € d'aides à l'installation de **chauffages solaires** sous la forme de deux subventions de 800 € à des particuliers de Crolles et Saint Pancrasse.

- **Promotion du bois énergie** : 9 234 € d'aides dont 4 700 € à un particulier de Sainte Marie du Mont pour l'installation d'une **chaufferie automatique au bois déchiqueté**, 3 184 € à un particulier pour l'installation d'une **chaufferie automatique au bois granulé**, 675 € respectivement à un habitant de Saint Pancrasse et à un habitant de Chapareillan pour l'installation d'un **poêle granulé**.

### **CULTURE ET PATRIMOINE : 67 680 €**

- 6 635 € à Barraux pour un **poste d'agent du patrimoine à temps partiel** et 7 000 € à Chapareillan pour un **poste d'agent du patrimoine à temps complet**.

- Dans le cadre de la politique départementale de **promotion de la lecture**, une subvention de **400 euros** a été attribuée à la commune de La Buissière pour le projet « Balade autour du livre »,

-Au titre du **soutien à l'édition**, le Conseil général a procédé à l'achat de 23 exemplaires du livre « Mémoires de vie, les monuments aux morts du canton du Touvet » réalisé par l'Association Autrefois pour Tous pour un montant total de **460 €** et à l'achat de 15 exemplaires du livre « Histoires d'Isère et d'aujourd'hui » réalisé par les Éditions Claude Muller pour un montant total de **450 €**.

- **14 000 €** au Centre Médical Rocheplane afin de pallier à l'arrêt du programme de l'État intitulé « Culture à l'hôpital ».

- **8 000 €** à Radio Grésivaudan au titre du **soutien aux radios locales associatives**

- Dans le cadre des projets de **restauration du patrimoine non protégé**, la commune de Crolles a reçu **623 €** pour la restauration d'un cadran solaire et **149 €** pour la restauration des registres des délibérations de 1781 à 1792 ; une subvention de **61 €** a été attribuée à un particulier de Crolles pour les travaux de restauration d'un cadran solaire.

- **737 €** à Chapareillan et **568 €** à La Buissière pour la **restauration de registres** paroissiaux d'ancien régime, de registres d'état civil antérieurs à 1820 ou de documents médiévaux.

- **3 505 €** en faveur du **développement de la lecture publique** dont 1 804 € à la bibliothèque municipale de Crolles, 1 282 € à la bibliothèque municipale de Sainte Marie d'Alloix et 419 € à la bibliothèque municipale de Saint Pancrasse

- **3 200 €** répartis également entre les bibliothèques communales de La Terrasse et de Chapareillan pour l'**acquisition d'ouvrages**.

- **6 330 €** pour la Cinquième édition des « Ecrivains du Grésivaudan » au titre du soutien aux projets d'**animation autour du livre**.

- **4 052 €** à la Compagnie « Le Puits » (Barraux) dans le cadre de l'**aide à la diffusion artistique**.

- **11 510 €** en **soutien à la diffusion du spectacle vivant** dont 10 660 € à la Compagnie théâtrale Le Puits pour 6 représentations de « J'inspire Shakespeare » et 7 représentations de « Le Pays d'Igor » et 850 € à la commune de Crolles pour la programmation du spectacle « Bal Zinzin ».

## **ECONOMIE ET EMPLOI : 1 851 957,80 €**

- Afin de soutenir et d'intensifier les efforts des communes, ou de leurs groupements en matière d'accueil d'activités économiques créatrices d'emplois, **195 280,78 €** ont été attribués à la CIAGE pour la réalisation de la zone d'activités intercommunale du Touvet/Saint Vincent de Mercuze-tranche 1 (95 280,78 €) et pour l'acquisition et le réaménagement d'un bâtiment en vue de la création d'une pépinière d'entreprises (100 000 €)
- **122 571,20 €** de soutien au programme de **R&D** mis en place par STMicronics, Motorola et Philips sur le site de Crolles.
- Dans le cadre du fonds de développement des PMI, **35 295 €** ont été attribués à MECA Industrie afin de l'aider à élargir son marché.
- **364 697,70 €** au titre du **fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement** dont 20 479,73 € à Barraux, 26 297,61 € à Chapareillan, 17 377,34 € à La Buissière, 10 150,69 € à La Flachère, 52 542,36 € à La Terrasse, 52 027,40 € au Touvet, 29 532,66 € à Lumbin, 24 622,70 € à Saint Bernard du Touvet, 53 334,42 € à Saint Hilaire du Touvet, 15 773,73 € à Sainte Marie d'Alloix, 14 303,56 € à Sainte Marie du Mont, 20 147,55 € à Saint Pancrasse et 28 107,95 € à Saint Vincent de Mercuze.
- **24 527,10 €** de participation aux **emplois-jeunes** dont 3 660 € à Chapareillan pour deux postes d'agent d'intervention, dans l'animation culturelle et dans l'accompagnement de « projets jeunes », 1830 € à La Buissière pour un poste d'agent d'intervention sur le milieu naturel, 7 320 € à Crolles (au titre de l'année 4) pour un poste d'animateur culturel, un poste d'animateur social, un poste d'animateur nature et un poste d'animateur du patrimoine et 11 717,10 € à Crolles (au titre de l'année 5) pour un poste d'animateur culturel, un poste de médiateur social, un poste d'animateur nature, un poste d'animateur du patrimoine, un poste d'accompagnateur personnes âgées, un poste d'animateur « nouvelles technologies de l'information et de la communication », un poste d'animateur sportif.
- Fonds départemental de la taxe professionnelle :
  - **40 133 €** au titre de l'**écrêtement communal** dont 25 083 € à Barraux et 15 050 € à Chapareillan, en tant que « communes dite concernées » par l'entreprise Ascométal.
  - **1 069 453 €** au titre de l'**écrêtement intercommunal** dont 651 € à Barraux et 391 € à Chapareillan comme « communes dite concernées » par l'entreprise Ascométal, 188 524 € à Crolles comme « commune dite concernée » par l'entreprise SAS Philips Crolles, 117 827 € et 544 570 € à la COSI relatifs aux entreprises SAS Philips Crolles d'une part et SA SOITEC Bernin d'autre part, 100 056 € à la CIAGE et 117 434 € à la Communauté de communes du Plateau des Petites Roches au titre des intercommunalités défavorisées.

## **TOURISME : 79 635,20 €**

- **73 948 €** d'aides à la création, à la modernisation ou à la mise en conformité des **hébergements touristiques** dont 16 702 € pour la création d'un gîte rural à Saint Bernard du Touvet, 16 746 € pour la création d'une chambre d'hôtes à Crolles, 18 000 € pour la création de deux chambres d'hôtes Clévacances à Saint Bernard du Touvet et 22 500 € pour la création d'un gîte de séjour à Sainte Marie du Mont.
- **2 087,20 €** à Saint Bernard du Touvet pour l'**entretien des pistes** de ski de fond, au titre de la saison 2004/2005.
- **3 600 €** à La Terrasse au titre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

## **SPORT ET VIE ASSOCIATIVE : 35 043 €**

- **31 825 €** au titre de la dotation réservée aux **Initiatives Locales** ayant permis de soutenir 50 projets pédagogiques, culturels ou sportifs initiés par des associations du Canton.

- **3 218 €** pour l'aide aux **déplacements des clubs sportifs** dont 504 € pour le Basket Crolles Grésivaudan, 1752 € pour le Handball Club Crolles Grésivaudan et 962 € pour le Football club Crolles Bernin.

**ROUTES : 884 534,46 €**

- **115 034,46 €** pour l'**entretien du réseau routier communal** dont 8 263,32 € à Barraux, 12 563,90 € à Crolles, 5 787,83 € à Lumbin, 10 166,04 € à Chapareillan, 7 456,90 € à La Buisnière, 4 650,28 € à La Flachère, 7 264,26 € à La Terrasse, 10 818,50 € au Touvet, 8 773,98 € à Saint Bernard du Touvet, 8 882,53 € à Saint Hilaire du Touvet, 5 837,61 € à SainteMarie d'Alloix, 8 200,84 € à Sainte Marie du Mont, 6 704,80 € à Saint Pancrasse et 9 663,67 € à Saint Vincent de Mercuze.

- **769 500 €** pour les travaux d'amélioration, de réparation et d'entretien réalisés sur la **voirie départementale** :

- RD 30 et RD 30D La Terrasse, reprise de la chaussée suite travaux communaux : 160 000 €,
- RD 285c Chapareillan, reprise de la couche de roulement suite travaux communaux + signalisation horizontale : 40 500 €,
- RD 9E Barraux, reprise de la chaussée suite travaux communaux + signalisation horizontale : 71 000 €,
- RD 29 Le Touvet, reprise de la chaussée en accompagnement des travaux communaux : 40 000 €,
- RD 30 Saint Hilaire du Touvet, reprise de la chaussée en accompagnement d'un aménagement de carrefour par la commune + signalisation horizontale : 78 000 €,
- Divers travaux de réparation des chaussées suite à l'hiver 2004/2005 : 160 000 €,
- RD 9 Saint Vincent de Mercuze, Pont sur l'alloix, barbacanes + passivation d'aciers + fuite sur canalisation d'eau : 23 000 €,
- RD 30C Sainte Marie du Mont, Pont sur le Bresson nord, tranchée drainante + ragréage + garde-corps + glissière + enrobés : 36 000 €,
- RD 30 Saint Hilaire du Touvet, élargissement d'un ponceau 110 000 €,
- RD 30 Saint Hilaire du Touvet, confortement du mur aval propriété Lemaître 26 000 €,
- RD 30 Saint Pancrasse, drainage de la chaussée et reconstruction du mur aval propriété Maurer 25 000 €,

**Permanences du Conseiller général**

Georges Bescher rappelle aux collectivités, associations ou particuliers du canton qu'on peut lui faire connaître les projets et dossiers déposés auprès du conseil général de l'Isère, afin d'en assurer le meilleur suivi.

En dehors des permanences trimestrielles dans les communes, le Conseiller Général Georges Bescher reçoit sur rendez-vous en fin de semaine à la mairie de La Terrasse (tél. 04 76 08 20 14).

Adresser toute correspondance à la Mairie de La Terrasse - 38660 La Terrasse.